

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques



ARRÊTÉ

DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

N° 105/2026

Objet : Délégation de fonction et de signature à Madame Martine BECRET, Conseillère déléguée

Le Maire de BOUCAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2026 ;

Vu l'arrêté n°095/2026 du 1^{er} avril 2026 portant délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Ange THEBAUD ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour la bonne administration de la Commune, de déléguer à Madame Martine BECRET les attributions relatives à la Démocratie citoyenne,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Martine BECRET en qualité de Conseillère déléguée à la Démocratie citoyenne.

Elle assurera, en lien étroit avec Madame Marie-Ange THEBAUD, Adjointe déléguée à la Transition énergétique et écologique et à la Vie citoyenne, les affaires et actions relatives au suivi et à la mise en place de la politique en matière de Démocratie citoyenne, assurant notamment un rôle en matière de transparence et de transversalité entre l'action publique et les administrés.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à l'intéressée aux fins de signer tout acte ou document relatif au champ de compétence cité à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, notifié à l'intéressée, et transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

ARTICLE 4 : En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Pau (par dépôt sur place voie postale ou voie dématérialisée www.telerecours.fr) dans le délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Notifié le : 02/04/2026

BOUCAU, le 01/04/2026

Le Maire,



Monsieur Mathieu HORN